L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 30 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

P. WERLEIN, 135 rue Canal, meilleure maison, meilleur marché, venez voir les beaux Pianos Weber et Mathushek. Prix réduits. Conditions faciles. 30déc—

MM. THURBER, dentistes, ont transféré leur cabinet de consultation et de travail des Nos 139 rue Royale et 130 Canal au No 14 rue Baronne. 13 déc—1m

DEMANDES.

ON demande—Une bonne d'enfants (française) pour s'occuper de deux petits enfants. S'adresser 630 rue du Camp. 30déc—2f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept—

A VENDRE.

A Vendre—Pour cause de départ—Un Café, bien achalandé, vis-à-vis du Marché Français, rue Decatur, et ayant une bonne clientèle. S'adresser à F. R. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 17déc—1m

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse.
29nov—

Assurances et Banques.

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1885.—Une élection de Directeurs pour l'année suivante aura lieu au local de cette Banque, 106, rue du Canal, MARDI, 12 janvier 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
13déc—au 12 jan

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans 15 décembre 1885.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, un DIVIDENDE semi-annuel de TROIS PIASTRES par action a été déclaré et fait payable le VENDREDI 15 janvier 1886.
V. VALLOIS, Secrétaire.
16 déc—1m

Hôtels, Restaurants &c.

SAM. BANDERA,
Le Roi des Huîtres.
Propriétaire du
Royal Oyster Saloon et Restaurant,
Coin des rues Royale et Toulouse.
Pension à la journée, à la semaine et au mois. Ouvert jour et nuit.
Entrée pour Dames rue Toulouse.
11 oct— Téléphone No 491

John's Restaurant,
19... RUE UNION...
Déjeuner ... à 50 ...
Diner ...
... pension par mois ou à la ...
Prix très modérés, chambres pour ...
Lunch tous les jours ... à 1 heure.

... John,
112 RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.
4 sept—6 mois

Louis Grunewald,
Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables. Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.

PLUS DE 86,000

de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY, KNABE, SOHNER, BEHR, FISHER,

et les Orgues sans rivales de Chough & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de
LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
1er oct 85—1an

Nouvelles Marchandises reçues.
NOUVELLES NATTES DE CHINE.
Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde
A. Brousseau's Son
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 2
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles, avec et sans bordures.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napia
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
6 oct—1an

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100
Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de
TAPIS
Nouveaux modèles, très élégants, de Axminsters, Moquettes, Velours, Body Bruxelles, Tapestry Bruxelles, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de:
TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,
Derniers genres.
Suisses, Crêtes, Madras et Portières Turcoman.
Nouveaux modèles de: Toiles Cirées, Linoleums et Corticines.
Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientals, Daghestan, Punjaubs, Moquettes, etc.
Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux du dernier genre.
Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie. 26 oct 85—1an

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.
SOUSCRIPTION LIBRE.
L'association, a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.
Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.
[illegible]

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE A.,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 12 JANV. 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ..	1,000, ...	10,000
20 Lots de ..	500, ...	10,000
100 Lots de ..	200, ...	20,000
300 Lots de ..	100, ...	30,000
500 Lots de ..	50, ...	25,000
1,000 Lots de ..	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrivez clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

... ou lettres enregistrées et faire ... poste (money orders payables à ... National Bank, ... Orléans, La.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,283; Division D.—Solomon Félix vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Solomon Félix soit convoquée et tenue pardevant A. A. Lazarus, Esq. notaire en cette ville, Lundi 1er février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Spearing, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1885.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 déc—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. H. Fernandez vs. ses créanciers—No 16,192, Division —Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de L. H. Fernandez soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, le 31e jour de janvier A. D. 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit L. H. Fernandez soient suspendues, et que Meyer Gutheim, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1885.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, GEO. P. CAZELAR, Députés-Greffiers.
18 déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Judah Chandler vs. ses créanciers—No 16,112, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Judah Chandler soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. P. Upton, Esq., notaire en cette ville, JEUDI, le 14ème jour de janvier 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. S. Benedict, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
19 déc—3f on 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Alex. Kalman vs. Ses Créanciers—No. 16,076—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Alex. Kalman soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 9ème jour de janvier, 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Il est de plus ordonné que l'argent délivré dans cette affaire soit placé entre les mains du greffier de cette cour pour être déposé dans le dépositaire judiciaire, sujet à un ordre futur de cette cour.
Nouvelle-Orléans, le 5 décembre 1885.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme, JAMES D. RANKIN, député greffier,
6déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2d jour de juillet 1885, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Félicie M. Harang vs. E. F. Meunier, son époux.—No 14,072, Division A.—Sur motion de l'avocat de la demanderesse, sur le témoignage formé à l'appui de sa demande, la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré le 4 mai 1885, soit et est confirmé et rendu final, et, conformément ... soit jugement en faveur de la demanderesse, Mme Félicie M. Harang, épouse de Eugène F. M... et contre son dit époux durant la séparation de propriété entre eux, et qu'elle soit et ... propriétaire dans son droit distinct de la ... mentionnée dans sa pétition et comme ... composée de quatorze vaches, un cheval ... et les ustensiles usuels. Il est en outre ... décrété que le défendeur paye les dépens du procès. Jugement rendu le 2 juillet 1885. Jugement signé le 6 novembre 1885. (Signé) A. L. Tissot, Juge. En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, de la ville de la Nlle-Orléans, ce 18me jour de novembre 1885, de l'année dix huit cent quatre-vingt-cinq.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. E. McVean & Co. vs. Leurs Créanciers—No. 16147—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire sous la raison sociale de C. E. McVean soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers pour les raisons énoncées dans cette affaire, ait lieu pardevant W. O. Hart, notaire le 14ème jour de janvier 1886, et que Jas. Lingan, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, de la raison sociale insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison sociale et contre W. T. Wall, un des membres, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1885.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—E. & P. Moses vs leurs créanciers—No 16,239—Division E. Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de E. & P. Moses et aussi Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de ladite raison sociale soit tenue et convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le LUNDI 1er jour de février 1886, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et rémission et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés desdits pétitionnaires soient suspendues, et que E. B. Kruttschnitt, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—3 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Columbus H. Allen individuellement, etc., vs ses créanciers — No 16,252, division C — Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Columbus H. Allen individuellement et comme membre de l'ancienne raison sociale de Allen & Syme soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, LUNDI, le 1er février 1886, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1885.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—William H. Murphy vs. ses Créanciers.—No. 16,220—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William H. Murphy, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 23ème jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit William H. Murphy soient suspendues et que Ernest J. Meral, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1885.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier,
20déc—3f en30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—W. B. Merchant vs Ses Créanciers.—No. 16,084.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington B. Merchant, soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Robert P. Upton, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 9me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Washington B. Merchant soient suspendues, et que Lawrence O'Donnell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1885.
(Signé): HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5déc—3f en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Thomas R. Brady vs Ses Créanciers—No. 16,018—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Thomas Reilley Brady, soit, et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire public, en cette ville, Samedi le 10ème jour de décembre 1885, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit Thomas Reilley Brad, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1885.
Signé: F. A. MONROE.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1 déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.— COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans Micolo & Lacaze et George E. Lacaze individuellement vs. Leurs Créanciers.—No. 16,051.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la raison sociale Micolo & Lacaze ait lieu pardevant John L. Laresche, notaire en cette ville le 6me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M. dans le but de prendre en considération l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre les personnes et les biens des dits Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membre de la dite raison sociale Micolo & Lacaze soient suspendues.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1885.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 déc—3f en 30 j

Successions de L. F. Foucher de Circé et de Mme L. F. Foucher de Circé, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos. 2036 et 2037.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Arthur Denis, exécuteur testamentaire desdites successions consolidées, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24déc—24,29—jan2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Sarah Hirsch vs. Alex. Shlenker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,917—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 decembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Erato, anciennement Melicerte, et Thalia, anciennement Estelle, et mesurant, au pied américain, trente pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent soixante-dix-sept pieds huit pouces et sept lignes, entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. B. Cénas, anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant John French Coffey, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour d'octobre dix-huit cent soixante-neuf.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia et désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pillé, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement décrite a été acquise par le défendeur de J. Gundersheimer par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19,26,30déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

B. Maylie vs. James A. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 15,141. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée affaire C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre portant les mots et les chiffres suivants:

$8000 00. Nouvelle-Orléans, 6 mai 1882.

Six ans après date, je promets de payer à l'ordre de James Alexander Davidson Huit mille piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de — pour cent par an à partir — jusqu'à paiement.
[Signé] HENRIETTA DAVIDSON.
Endossé par JAMES A. DAVIDSON.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant un billet avec bonne garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acheteur déduira du montant de son enchère et payera au comptant les frais de publication, ainsi que ceux du shérif, du greffier, etc., soit environ soixante-quinze piastres.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—janv 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

W. S. Benedict vs Succession de Mme Marie L. Cass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 12,602—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 16 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Dryades, Clio et Erato, mesurant soixante-douze pieds six pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de cent quatre-vingt-trois pieds deux pouces sur le côté le plus près de la rue Erato, cent douze pieds six pouces sur le côté le plus près de la rue Clio, sur une ligne s'étendant vers la dite rue Clio; quatorze pieds deux pouces et sept lignes, puis sur une ligne parallèle à la rue Clio, une autre profondeur de trente pieds neuf pouces et deux lignes, et quatre-vingt six pieds huit pouces et sept lignes de largeur dans le fond, conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, le 1er mai 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 déc—15.22.29—janv 5.12.16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Uthoff vs. Révérend Patrick Allen et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Et un autre certain lot de terre situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit ilet, borné par les rues Camp, Girod, Julia et Magazine, touchant la propriété connue comme l'église St-Patrick et mesurant au pied américain trente-deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent soixante-dix pieds six pouces entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui ont été construites sur le dit lot de terre et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er déc—1er 8 15 22 29 —jan 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

David Dufréchou vs. Mlle S. S. Z. Long.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,906—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le faubourg Tremé, désigné par le numéro six, dans l'ilet numéro soixante-quinze, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, et mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, dix pouces, entre lignes parallèles, faisant face sur un côté à la rue Dumaine, d'après un plan dressé par Bourgerol, arpenteur, daté le 10 janvier, 1829, et déposé dans le bureau de F. De Armas, alors notaire en cette ville, et aussi d'après un autre plan de L. Surgi, le 16 Juin 1839, et déposé dans le bureau de T. Turcaud, alors notaire en cette ville, le 29 décembre 1839.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Acquis par la défenderesse en un achat de Mme Veuve C. B. Lenes, d'après un acte pardevant C. Morel, notaire en cette ville, le 22 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er dec—1,8,15,22.29 —jan 2.

ADMONITION.

George Godfrey et als. vs. Maryet Emma Godfrey et als.

ETAT DE LA LOUISIANE.- COUR CIVILE de District. paroisse d'Orléans, No. 14,324—Division B, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy, demandant une admonition.

A tous ceux que cela concerne:

Attendu, que Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy ont acheté à l'enchère publique faite par George G. Friedrichs, encanteur, dûment commissionné pour cette paroisse, le 22me jour d'août 1885, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, de cette cour, dans l'affaire ci-dessus, le dit jugement étant pour un partage, la propriété décrite ci-dessous et ayant demandé, à la cour une admonition ou un avertissement, conformément à la loi et aux sections 2370 à 2380 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane de 1870:

Conséquemment toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont prévenues qu'elles sont citées et qu'avis leur est donné au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans de faire valoir tout droit, titre ou réclamation qu'elles pourraient avoir dans la propriété décrite ci-dessous, en conséquence de toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour, d'après lequel celui-ci a été rendu, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou l'avis, dans les conditions ou dans la vente, ou toute autre défectuosité quelconque, de faire valoir dans les trente jours du jour que cet avis a été inséré dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Qu'à la dite vente de la propriété décrite ci-dessous, Ferdinand Goldsmith est devenu l'acquéreur du premier lot pour le prix et la somme de dix-huit cents piastres, et Patrick Mealy, l'acquéreur du second lot pour le prix et la somme de treize cent vingt-cinq piastres.

Description de la propriété achetée par Ferdinand Goldsmith, d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, daté le 2 octobre 1885.

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, (actuellement St. Charles) et Prytanée, le dit lot ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds de face à la rue Melpomène, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds: étant désigné comme le lot No 7, d'après un plan par J. Pillé, daté le 23 décembre 1841; avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots. Etant la même propriété acquise par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte pardevant Théo. Seghers, ex-notaire en cette ville.

Description de la propriété acquise par Patrick Mealy d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, le 14 octobre 1885:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant trente pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent vingt pieds (mesure française) entre lignes parallèles; le dit lot est désigné comme le lot No 1, d'après un plan annexé à un acte de partage entre Frances Truxillo et Rosalie Truxillo, femme de Wm Godfrey, pardevant Robert J. Ker, notaire, le 9 mars 1854.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme: JULES VIENNE Député-Greffier.
13 déc—1fpsem—1mois

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T Johnsen, etc.

Veuve Clémence Bernard vs. Octave F. Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

La cale et le corps du bateau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnsen, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabines, mobilier, câbles, appareils et tout ce qui y appartient ou en fait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52/100 ou à peu près; numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 85,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Vallette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29déc—29 jan5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 15,048—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30déc—30—3,9 janv

Succession de Martin S. Cassetty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,459—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25déc—25,29—3jan

Succession de J. A. Hagmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6,072—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest J. Wenck administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 déc—22,27,31

Succession Sarah Preston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,232—Division B.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Preston, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 déc—22 27 31

Succession de Richard Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,812—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte final présentés par N. B. Trist, exécuteur testamentaire de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25 29—janv 3

Succession de Chas L. Davis et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,004—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25,29—3 jan.

Succession de Robert Mullin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,181—Division C—Attendu que Joseph B. Wilson a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Mullin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25 29 jan3

Succession de Alexis Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 16,202—Division A—Attendu que Mme Ivanora Bostone, veuve de Alexis Benjamin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexis Benjamin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25déc—25,29—3janv.

Succession de John E. Hackett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 12,135—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Révd. Theobald Butler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 déc—23,26—1er jan

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

EMILE DIETH VS. CHAS J. CARRIERE.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No. 10,636.

EN VERTU D'UN WRIT D'ALIAS FI. FA. à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI vingt-troisième jour de janvier 1886 à 12 m., à l'entrée principale de la Douane, rue Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1. LA MOITIÉ INDIVISE d'un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, désigné comme le No. 33 de l'ilet No. 82, borné par les rues Quartier, Bourgogne, Remparts et Esplanade, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 94 pieds.

2. LA MOITIÉ INDIVISE d'un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 40 pieds de face à la rue Esplanade sur 100 pieds de profondeur, mesure française dans l'ilet No 82, borné par les rues Esplanade, Quartier, Bourgogne et Remparts, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-et-unième jour de décembre 1885.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
23 déc—23, 30—janv 2, 9, 16, 23.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

J. VERGNOLE VS A. CARRIÈRE & FILS. Fi fa, contre Emile L. Carrière et Chas J. Carrière, in solido—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No 10,648.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI vingt-troisième jour de janvier 1886 à 12 M., à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS de Emile L. Carrière et de Chs. J. Carrière dans et à la succession de leur feue mère Veuve Antoine Carrière, No 15,347 de la Cour Civile de la Paroisse d'Orléans. Les dits intérêts consistent en un septième (1/7) de part revenant à chacun des dits Emile L. Carrière et Charles J. Carrière; la dite succession consistant principalement en une réclamation due par la succession de feu Antoine Carrière à la dite Mme Carrière et s'élevant, premièrement, à $4188 et un dividende d'environ (5 pour cent) cinq pour cent sur environ $16,000, et tels autres dividendes qui pourraient être par la suite déclarés aux créanciers ordinaires de la dite succession du dit Antoine Carrière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-et-unième jour de décembre 1885.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
23déc—23 30 jan2 9 16 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Theo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Ward.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, sur le Nouveau Bassin, (côté rue Julie) entre Franklin et Liberty—

La propriété ci-après décrite, à savoir:

La goëlette Charles Perry, ses meubles, appareils, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie, entre Franklin et Liberty.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—janv 6.9.

B. Davis vs Ben Richardson.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,393—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles d'après inventaire entiassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable 1ère Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
24 déc—24.30 janv 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717. — En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé le 1er juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro seize qui est borné par les rues Chartres, Conti, St. Louis et Decatur, anciennement Vieille-Levée; le dit lot est désigné par la lettre H sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro soixante-et-onze et aussi désigné par le numéro dix-sept sur un plan annexe pour référence à un acte passé pardevant M. Lafitte, ancien notaire en cette ville, le 6 janvier 1823.

Le dit lot mesure vingt pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Decatur, anciennement Vieille-Levée, vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Conti, puis courant à un angle droit neuf pieds, dix pouces et deux lignes et puis courant sur une autre profondeur de dix pieds, trois pouces et sept lignes, puis courant sur un angle droit deux pieds, dix pouces et un ligne vers la rue St-Louis, puis une autre profondeur de deux pieds, trois pouces et cinq lignes, puis quatorze pieds, deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, puis une ligne de profondeur de vingt pieds, sept pouces et deux lignes, puis courant à angle droit vers la dite rue Conti jusqu'à ce qu'il touche une dernière ligne de profondeur qui mesure vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes jusqu'à la ligne du commencement.

Etant la même propriété que feu Carl Fischer a acquise de Baptiste Navarro par un acte passé pardevant Jos. Cuvillier, alors notaire en cette ville, le 18 février 1873.

2° Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rue New St-Bernard, Annette, Aboudance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-six de son livre de plans numéro sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Henry Armant par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

3° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St Bernard Treasure, Annette et Abondance, subdivisé en vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement sur ledit plan de C. A. De Armas, du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1874.

4° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots numéros neuf et dix sur un plan annexé pour référence à un acte de vente passé pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 8 juin 1867, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds un pouce et six lignes et de face à la rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquis de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lauer, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1871.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, portant intérêt de huit pour cent par an: la dite portion à crédit sera garantie par privilèges de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15déc—15.22.29—jan5.7.12.15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rice, Born & Co vs J. Q. Flynn.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,746—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, le SAMEDI 2 janvier 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un grand lot assorti de vins, whiskies, liqueurs et de verrerie, vaisselles, installations pour cars, marchandises, etc., etc., maintenant à mon entrepôt rue Ste Anne, entre Chartres et Royale, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
23 déc—23.29—janv 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du bail du magasin bien situé, formant le coin sud-ouest des rues Canal et St Charles—sous la salle du Crescent, dans l'affaire de la Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,553.—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 décembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 30 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le terme non expiré du bail de ce certain magasin situé à l'encoignure sud-ouest des rues Canal et St Charles, dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, St Charles, Carondelet et Commune, avec toutes les installations qui y appartiennent. Le dit magasin a été occupé par C. E. McVean & Co, comme établissement de marchand tailleur et vêtements pour hommes.

Le contrat original du bail a été passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 15 ... 1884, entre Albert ... agent de la succession de Cora Ann Slocomb et la raison commerciale de Moriarty et McVean, et le dit bail était pour le terme de deux ans commençant le 1er octobre 1884 et finissant le 30 septembre 1886, pour loyer annuel de quatre mille cinq cents piastres ($4,500), payable mensuellement et représenté par vingt-quatre billets à ordre des locataires tirés à l'ordre et endossés par eux, le tout daté du 15 août 1884, numérotés de 1 à 24 inclusivement, chacun pour la même somme de $375, payable respectivement le premier jour de chaque mois à partir du 1er novembre 1884 au 1er octobre 1886.

Et le 14 mars 1885, par un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, Joseph A. Walker étant devenu l'acquéreur de la propriété sur laquelle le susdit magasin fait partie par un autre acte passé pardevant le même notaire le même jour, le bail ci-dessus lui a été transféré.

Et le 1er octobre 1884, la dite maison Moriarty & McVean a été dissoute et une nouvelle maison, composée de C. E. McVean et W. T. Wall, s'est organisée sous la raison de C. E. McVean & Co., et laquelle nouvelle maison a assumé toutes les obligations du bail ci-dessus.

Pour plus amples informations, voir les différents actes déposés dans la susdite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24déc—24,25,26,27,28,29,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mélanie Delpierre Breton, épouse de Eugène Brice Sembre vs Mme Elizabeth Gehlback, veuve de Morris Raschke et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,766—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 12 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Deux certaines portions de terre, formant une partie de deux lots de terre désignés par les numéros un et deux de l'ilet borné par les rues Dumaine, Miro, St Philippe et Galvez, conformément au plan de Boizin et Boiché, en date du 30 avril 1849 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire en cette ville, lesquelles deux portions de terre se touchent et mesurent chacune trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante-dix pieds, la portion du lot No un forme l'encoignure des rues Dumaine et Miro.

2° Une certaine portion de terre formant la partie du fond de deux lots de terre, désignée par les numéros un et deux de l'ilet borné par les rues Dumaine, Miro, St Philippe et Galvez, conformément au plan de Boizin et Boiché, en date du 30 avril 1849 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de soixante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dites portions de terre, étant les mêmes propriétés que le feu Morris Raschke a acquises de Alfred Rousseau, conformément à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 4 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10déc—10.17.24.31—janv 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs. Mme Mary McKay, femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,584—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Jennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park est à une distance de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit ilet d'après un plan de la dite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884 à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans; le dit ilet de terre est désigné comme ilet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—19 26 janv 2 7 16 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, connue comme le No 169 rue St-Charles.

Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme le lot No. deux, faisant partie de l'ilet compris entre les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet; le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de feue Veuve Baptiste Jourdain et sur l'autre côté par celle de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No. 169 rue St-Charles, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété que la défenderesse précitée ci-dessus a acquis comme bien paraphernal de Lucius Holmes Place, d'après un acte pardevant Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, à la date du 30 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—déc5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Pierre Rohrer vs. Patrick Murphy, individuellement et comme exécuteur testamentaire de Catherine Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,048—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 janvier 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Quatre certains lots de terre contigus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Richard, Religious et Orange, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, et mesurant chacun vingt-cinq pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard.

Ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23déc—23 30—jan 6 13 20 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de consignation de Coutellerie Anglaise et Américaine.

Canifs véritables Westenholm "IXL".

Coutellerie de table, Bijouterie artistique, Centimètres, etc., etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 31 decembre 1885, à 11 A. M. au bureau des encanteurs, il sera vendu à l'encan. Une facture de coutellerie assortie, Anglaise et Américaine, les canifs Sheffield du célèbre Westenholm & Fils, et autres marques. Canifs, Couteaux à découper, Coutellerie de table, Centimètre, Bijouterie artistique, Charmes, etc, etc.

On appelle spécialement l'attention des marchands et des ménagères.

Conditions—Comptant.
29 déc—à la vente.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District,

Sur la rue St. André, entre Laurel et Constance.

Succession de Belinda Norton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 16,655.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale.—SAMEDI, 23 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 21 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. André, Ste-Marie, Laurel et Constance et mesurant, plus ou moins, 22 pieds 2 pouces de face à la rue St-André sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bonny, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23déc—23 26—2 9,16 23 janv.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Geddes.

Le magasin de façade en granite, No 46 rue Carondelet.

La propriété du Southern Hotel, coin des rues Carondelet et Julie.

Cette résidence de choix Nos 189 et 191 rue Julie touchant la rue Carondelet.

Maison et terrain rue Canal.

Vacherie et Jardin, ilet sur la rue St-Louis.

Action d'assurance.

Vente de partage.

Mme Mary Henry et als vs Les Mineurs Geddes,

No 15,988—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 18 décembre 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Cent vingt-six (126) actions de $100 chacune du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans.

Conditions—Comptant avant transfert.

PROPRIÉTÉS.

1° La bâtisse à quatre étages, façade en granit, No 46 rue Carondelet, côté Est, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Gravier et Union. Le lot est désigné par le No 5 et mesure 25 pieds de face à la rue Carondelet, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de 94 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4 et 94 pieds 10 6/8 pouces sur la ligne vers la rue Union, le tout au pied américain. La dite propriété est occupée par MM. Water B. Wasson et Ed. Larue & Co., avec bail jusqu'au 1er octobre 1886 pour la somme totale de $1620 par an.

2° Le Southern ou Continental Hotel, sur l'encoignure Sud-Ouest des rues Carondelet et Julie, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Julie et Girod, le terrain mesure 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur et de face à la rue Carondelet de 95 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur par 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur en commun avec les dits lots et autres ouvrant sur la rue Carondelet.

Les amélioration comprennent une bâtisse en briques à quatre étages avec mansarde, anciennement connue comme le Continental Hotel et maintenant le Southern Hotel. La propriété a été récemment mise en bon état, qui a coûté près de $2,500 et louée à bail jusqu'au 31 mars 1886 à $150 par mois, et après cela à d'autres conditions.

3° Une résidence en briques à deux étages Nos 189 et 191 rue Julie, dans l'ilet borné par les rues Julie, Girod, Carondelet et St Charles; le terrain est composé de deux lots, et mesure comme suit. Un lot mesure 21 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds; et l'autre lot mesure 21 pieds 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les dits lots et le Southern Hotel ci-dessus décrit se touchent, et ont l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur dans le fond, ouvrant sur la rue Carondelet en commun avec les autres lots.

Les améliorations comprennent sur chacun des lots une résidence en briques à deux étages, avec corridor et arrangée pour famille, qui sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1886 à MM. A. K. Finlay et C. Hanson pour la somme totale de $1020 par an.

4° La maison en bois à deux étages, No 498 rue du Canal, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est désigné comme No 3 et mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur 105 pieds, 10 pouces, 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la moitié, direction nord, d'un édifice en bois à deux étages à double corps de logis, occupé en ce moment par M. Spearing à un loyer de $25 par mois.

5° Le lot de terre dans le même ilet et attenant à la propriété ci-dessus décrite désigné par le No. 4 et mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Sur cette propriété se trouve un hangar dont on peut faire une échoppe ou une écurie.

6° Un ilet de terre dans le deuxième district de cette ville borné par les rues St-Louis, Toulouse, Murat et Olympia; il est désigné par le No. 593 et mesure, plus ou moins, 314 pieds 5 pouces de face aux rues St-Louis et Toulouse, sur 240 pieds 1 pouce de face à la rue Murat, et 244 pieds 1 pouce de face à la rue Olympia. Les améliorations consistent en une maison de résidence, une écurie et un poulailler. Le terrain est entièrement cultivé et la propriété est louée à Jean Pujos au taux de $12 par mois.

7° L'ilet carré adjacent, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Alexandre et Murat, il est désigné par le No 584 et se compose de 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement. Il y a des améliorations sur la propriété.

Ces carrés d'ilet devraient attirer l'attention des laitiers et des jardiniers. Ils sont situés sur le Metairie Ridge, et sont facilement accessibles de toutes les parties de la ville.

Conditions de la vente.—Pour la propriété foncière—un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs; le reste à crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente en billets des acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété vendue, incluant les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires pour le recouvrement des billets, assurance en plein des améliorations pour le montant de la portion à crédit et les polices transférées aux détenteurs des billets jusqu'à leur parfait paiement; ensemble avec toutes les autres clauses de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus des sommes précédentes de leurs enchères, toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés durant l'année 1886; et un dépôt comptant de 10 pour cent de leurs enchères sera requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire aux frais des acquéreurs.
29 déc—29—jan 9 16 23 29 30.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété McDonoghville.

Succession de A. J. Gomila.

No 15,196—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No. 17, rue Carondelet. — SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 décembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre à McDonoghville ou Freetown, dans l'ilet No 15, borné par les rues Adams, Washington, Copernicus et Perry, désignés comme lots Nos 9 et 10 du dit ilet, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
27déc—27 jan9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. F. Gomila.

No 15,196—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 7 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 décembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, savoir—

Deux (2) Actions du capital de la Compagnie du chemin de fer Eads Panama.

Certaines réclamations et comptes, conformément au tableau entre les mains de l'encanteur, et qui sera exhibé à la vente.

Une marque de commerce (trade mark) pour farine, connu sous le nom de Smiths St. Louis "Right Bower".

Deux (2) Actions du Stock de la Compagnie de Gaz de Shreveport.

Une (1) Action du Stock du Orleans Venture, Locating & Mining Co.

275 Actions du Stock du Herdic Coach de la Nouvelle-Orléans.

—MEUBLES DE BUREAU—

Et à 1 P. M., le même jour, commençant au No 89 de la rue des Magasins et continuant au No 41 rue Carondelet, il sera vendu—

Tous les meubles de bureau et effets mobiliers de la dite succession se trouvant sur les lieux ci-dessus mentionnés.

Le tout d'après un inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant.
27déc—27—2,6,7 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt dans Abita Springs, (Sources Abita).

Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs leurs créanciers.

No 13,506, Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 2 novembre 1885, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:—

Le sixième d'un intérêt indivise dans certaines terres et améliorations dans la paroisse de St-Tammany, dans cet Etat, sur une partie desquelles terres, se trouvent les "Abita Springs" (les Sources Abita). Référence pour tout les détails, sont comme suit:

1. 598 43-100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 11 et 12 E., acquis par Gidière et autres de A. Bohn d'après un acte pardevant A. Hèno jr., notaire, le 19 mai 1881.

2. 371 72-100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 12 E., acquis par le dit Gidière et autres de R. W. Simpson, d'après un acte pardevant le même notaire et portant la même date que ci-dessus.

Conditions—Comptant et l'acheteur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère de toutes les taxes sur les dites terres, dues et exigibles pour l'année 1885.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.
15 déc—15, 16, 26—janv 2, 9, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons et Actions d'assurance.

Succession de Mlle Margaret Kemp.

No 15,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—MARDI, 5 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 décembre 1885, il sera vendu à l'encan—

3 Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 chacun, émission de "Crossman" avec prolongation de temps.

3 Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 chacun, émission "Crossman" non prolongée.

21 Actions de la Compagnie d'Assurance Mechanics & Traders de la Nouvelle-Orléans de $100 chacune.

1 Action de la Compagnie d'Assurance Crescent de la Nouvelle-Orléans—$100.

Conditions—Comptant avant le transfert.
22déc—22,27—3, 5janv.

PAR JOSEPH C. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de commerce!

Vente de commerce!

Installation de gaz, Globes, Becs de gaz, Abat-jour, Ranges, Tuyaux de plomb, Articles de cuivre pour plombiers.—Baignoires, Tuyaux en caoutchouc, Tuyaux en fer avec installation, Lavabos.—Outils, machines à couper, Poterie, Lieux d'aisance, 2 grandes Vitrines, 2 autres Vitrines.

Meubles de Bureaux incluant Bureaux, Coffre-fort et un grand nombre d'articles trop longs à énumérer.

—AUSSI—

Un cheval de wagon avec harnais.

Dans l'affaire de la succession de M. H. Applegate, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,596.

A l'encan.

PAR JOSEPH C. HODGSON, Encanteur, Bureau, No 4 rue Carondelet—MERCREDI, 30 décembre 1885, à 10 1/2 heures A. M., et les jours suivants, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, au No 60 rue Camp, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 décembre 1885, Dossier No 15,596, dans l'affaire de la succession de M. H. Applegate, décédé, il sera vendu, à l'encan:—

Tout le contenu du dit magasin, situé au No 60 rue du Camp, incluant installations de gaz, globes, ranges, abat-jour, becs de gaz, baignoires, tuyaux en caoutchouc, lavabos, lieux d'aisance, outils, bureaux coffre-fort, cheval pour wagon, harnais, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.
30 déc—1f

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées dans le Premier et le Quatrième District.

Magnifique emplacement de commerce, coin des rues Deuxième et St-Denis.

Propriété à deux corps de logis de valeur, rue Deuxième, près du marché de la rue Deuxième.

Joli cottage en bois avec deux corps de logis, rue St-Denis, entre les rues Première et Deuxième.

Maison en bois rue Claiborne, près de la rue Clio.

Succession de Mary Short.

No. 4,169.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 30 janvier 1886, à 12 M à la Bourse d'Encan St-Charles, (Rotonde du rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles) en vertu d'un jugement rendu le 11 décembre 1885, et signé le 17 décembre 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, il sera vendu à l'encan:

1° Ce magnifique emplacement situé au coin des rues Deuxième et St-Denis, dans l'ilet borné par les rues Troisième et Dryades, occupé par une grocerie, salon de barbe et comme résidence. Ce lot mesure 26 pieds de face à la rue Deuxième sur 112 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue St-Denis. Le tout d'après un plan de C. A. Hedin, arpenteur, daté le 26 mai 1853 et déposé dans le bureau de W. H. Peters, notaire.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St-Denis, mesurant 37 pieds 8 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en la maison en bois, double, à un étage (toit en ardoises) connue comme les Nos 358 et 360 rue Deuxième, occupée d'un côté par un dry goods au détail et de l'autre côté par un magasin de quincaillerie, de faïence et de ferblanterie, près du marché de la rue Deuxième, les églises, etc.

3° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St Denis et Dryades, étant l'ilet 139 du faubourg Livaudais et désigné comme le lot No. 8 d'après un plan de Moellhausen du 10 septembre 1844, déposé dans le bureau de L. Herman, ex-notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis sur 125 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, double, à un étage (toit en ardoises) connu comme les Nos. 630 et 630 1/2 rue St Denis, une cuisine en bois à un étage au fond, etc., donnant un bon revenu et à proximité de tout.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, Claiborne, Marais, actuellement Willow; la dite portion de terre mesure 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Claiborne sur 129 pieds 8 pouces et 7 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est composé de tout le lot désigné par le No 11 de l'ilet No 24, d'après un plan dressé par H. J. Phelps, arpenteur, daté le 9 février 1844, et déposé dans le bureau de Robert J. Ker, notaire en cette ville, et de 2 pieds du lot No 12 du plan ci-dessus mentionné et d'un autre plan tracé par Giroux & Castaing, daté le 28 avril 1851, déposé dans le bureau du dit notaire R. J. Ker. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, bâtisse dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédits en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque et droits du vendeur. Les 5 pour cent frais d'avocat et autres clauses usuelles. Les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Les taxes dues et exigibles en 1886 doivent être assumées par l'acquéreur. Dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
déc25—jan2,9,16,23,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

FOIN. FOIN. FOIN.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 30 décembre 1885, à 10 heures et demie A. M., au dépôt Illinois Central R. R.

1000 balles de foin.

Conditions—Comptant. 30 déc—1f.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Maison cottage double, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de Wm. H. Lewis, Jr., vs. F. M. Kerr, tuteur et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,107.

—A l'enchère publique—

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 décembre 1885 et signé le 18 décembre 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 15,107, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No. 25, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, le 30me jour de Janvier 1829, et mesurant d'après ledit acte 53 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 181 pieds 3 1/2 pouces sur une ligne le séparant du faubourg Saulet, et 74 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, ligne le séparant des lots 14 et 15 sur ledit plan.

Et conformément à un plan récent fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure (mesure américaine) 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près à la rue Calliope, et 191 pieds 10 pouces sur l'autre ligne de côté le plus près à la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins. Le dit plan étant daté le 28 décembre 1885 et est maintenant exposé sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis.

10 0/0 comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Zacharie Spearing, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 déc—3,10,17,24,30 janv

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée dans le troisième district.

Succession de Marguerite Sébastien ou Bastien vs. Arthur De Armas.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 12,597.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 2 janvier 1886 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 novembre 1885 et signé le 21 novembre 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété suivante, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, Prosper et St Bernard, étant la moitié la plus rapprochée de la rue Annette du lot No 464 de l'ilet No 48, d'après le plan primitif du nouveau Faubourg Marigny, lequel terrain mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y a, à un an en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'acquisition jusqu'à parfait paiement et garanti par les privilèges du vendeur et une hypothèque sur la propriété vendue incluant les clauses de garantie usuelles ou les hypothécaires.

L'acquéreur devant assurer les bâtisses sur la dite propriété pour le montant du dit billet, et transférer la police d'assurance au détenteur du dit billet, et payer de plus au-dessus du prix d'adjudication les taxes dues pour 1885.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 nov—28—déc 5,12,19,26—jan 2

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Rue du Bassin, entre les rues Julie et Girod

Rue Girod, entre les rues du Bassin et Franklin.

Succession de L. C. Shaw et de E. H. Shaw. No. 17,0[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 16 janvier, 1886, à midi, à l'enchère publique il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un arrêt de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 décembre 1885, pour le compte des susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certains terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues du Bassin, (anciennement St. John), Franklin (anciennement St-Pierre), Girod et Julie, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan particulier fait par E. Volquin, voyer, en date du 12 novembre 1838 et déposé dans le bureau d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan 31 du livre des plans No 2, conformément auquel dit plan les dits terrains mesurent, au pied américain chacun 23 pieds de façade rue du Bassin, chacun les mêmes mesures sur la limite inférieure, et les profondeurs suivantes: Le terrain No 1, 128 pieds, 6 pouces et 5 lignes d'un côté, 128 pieds, 6 pouces, 6 lignes de l'autre côté qui le sépare du terrain No 2; et le terrain No 2 mesure 128 pieds, 6 pouces et 6 lignes sur la dite ligne divisant les dits terrains, et 128 pieds 7 pouces de l'autre côté, acquis par feu Louis C. Shaw à une vente faite par Norbert Soulé, conformément à un acte passé pardevant Thomas Jefferson Beck, notaire en cette ville, sous la date du 27 février 1860.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Julie, St Jean, actuellement Bassin et St Pierre, maintenant Franklin, et désignés comme lots Nos 40 et 41 d'après un plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur, daté le 20 janvier 1832 et déposé dans le bureau de Félix de Armas récemment notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine.

Acquis par feu Lewis C. Shaw, en un achat de Joseph M. Howell, conformément à un acte pardevant George Rareshide, dernièrement notaire en cette ville, en date du 5 janvier 1850.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en échéances égales en billets à 1 et 2 ans portant intérêt de 8 0/0 à partir de la date à l'ordre des acquéreurs et endossés par eux avec les clauses usuelles de 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès ainsi que l'assurance. Le tout garanti par privilège du vendeur et par hypothèque sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant J. J. Wolfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12, 19, 26—Janvier 2, 9, 16.

PAR JAS. P. GUINAULT

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 30 décembre, 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Gasquet et Napoléon, à l'écurie de M. Paul Rousset.

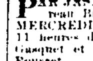

La vacherie de M. Jean Fort Poney comprenant:

30 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

3 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, baquets, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle, donnant 22 gallons par jour, sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; et au-dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
27déc—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages avec vérandah, à l'encoignure des rues Tremé et Ste-Anne.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 15,323.

Succession de Henri J. Rivet.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No. 79 rue Bienville.—JEUDI, 31 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 30 novembre 1885, il sera vendu la propriété ci-après décrite appartenant à la dite succession, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 157 rue Tremé, situé dans le Deuxième District de cette ville et formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Tremé, borné par les dites deux rues et les rues Marais et Dumaine, mesurant, conformément à un plan de A. Bourgerol, voyer, en date du 7 août 1838, 32 pieds de face à la rue Tremé sur une profondeur de 105 pieds et de face à la rue Ste. Anne, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de son adjudication et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1déc—1 5 12 19 26 31.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de D. Danziger vs. ses créanciers.

No 15,498—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

A l'encan.

PAR ALEXANDER LEVY, Encanteur—LUNDI, 4 janvier 1886, à 10 heures et demie A. M., au local No 131 rue Canal, entre Royale et Bourbon, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 18 décembre 1885, Dossier 15,498, dans l'affaire de D. Danziger vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

Tout le stock de marchandises et le contenu du dit magasin No 131 rue Canal, consistant en marchandises sèches, marchandises de fantaisie, notions, vêtements de dames, tapis, etc., etc., les meubles, bureaux, coffre-fort, chevaux wagons, harnais et comptes à recevoir. Ensemble avec le bail non expiré du dit local No 131 rue Canal, qui expire le 31 octobre 1886 à raison de $537 50 par mois. L'acquéreur assumera le paiement du dit loyer à partir du jour de la vente.

Le tout en bloc.

Conditions—comptant sur les lieux.
22déc—22 28 31 jan2